

Service Orientation & Carrières

PARRAINAGE

Charte de Parrainage
Réseau des Diplômés / Etudiants ESSCA en
Master 1 ou 2

Contacts :

Nathalie GIRARD, Service Orientation & Carrières - nathalie.girard@essca.fr

Corinne HERROU, Réseau des Diplômés - corinne.herrou@essca.fr

Année 2011/2012 – Promotion 2008-2013 / 2007-2012



Charte de Parrainage
Anciens Elèves/Étudiants ESSCA
signée le 24 mars 2001

Article 1

La relation de parrainage repose sur le volontariat et l'engagement réciproques d'un ancien élève, le Parrain, et d'un étudiant de 4^{ème} ou 5^{ème} année, le Filleul.

Article 2

L'implication et la motivation des partenaires sont les bases du parrainage.
(La première prise de contact devra s'établir au cours des 2 semaines suivant l'affectation).

Article 3

La relation Parrain/Filleul doit permettre à l'un et à l'autre de trouver un enrichissement personnel et professionnel. Elle s'établira au travers de contacts réguliers en usant de tous les moyens possibles : courrier, courrier électronique, téléphone, rencontre...

Article 4

Le Parrain fera bénéficier son Filleul de son expérience acquise dans le monde professionnel. Il lui fera découvrir son métier ainsi que son secteur d'activités et il le conseillera dans le choix de son projet personnel et professionnel.

Article 5

En fonction des orientations de son Filleul, le Parrain s'efforcera de les confronter aux réalités de la vie professionnelle ou de ses connaissances du secteur socio-économique concerné.

Article 6

Le Filleul informera son Parrain de l'évolution de l'ESSCA et lui permettra de se rapprocher de son école.

Article 7

L'école pourra éventuellement solliciter le Parrain pour suivre son Filleul pendant ses stages en entreprise.

Article 8

La relation de parrainage s'établit au minimum pour la durée de la 4^{ème} année de l'étudiant mais peut se poursuivre jusqu'à la fin du cursus.

Fait à Angers, le 24 mars 2001.

Réseau Anciens ESSCA
Président
J.C. PLASSART

Groupe ESSCA
Président
J.P. BERNHEIM

Responsable des Relations
Entreprises du Bureau des Elèves
Pierre BOIREL